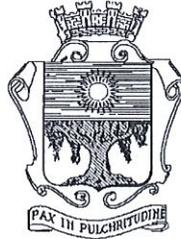


AR Prefecture

006-210600110-20211213-002-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE
– INSTALLATION DE MONSIEUR BERNARD CHARTON

Séance Publique Ordinaire du 13 DECEMBRE 2021
A 19 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, M. André RIOLI à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Guérino PIROMALLI, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 décembre 2021

AR Prefecture

006-210600110-20211213-002-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

II – REMPLACEMENT D’UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE –
INSTALLATION DE MONSIEUR BERNARD CHARTON

Monsieur le Maire s’exprime ainsi :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Electoral,
Vu le procès-verbal d’installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 ainsi que le tableau de composition,
Vu le courrier du 1er novembre 2021 de Monsieur Douglas MARTIN,
Vu la lettre du 19 novembre 2021 de Monsieur Bernard CHARTON,

Par lettre du 1^{er} novembre 2021, reçue en Mairie le 4 novembre 2021, Monsieur Douglas MARTIN a informé de sa démission en tant que conseiller municipal de la ville de Beaulieu sur Mer.

Par courrier du 8 novembre 2021, Monsieur le Maire a informé sans délai, conformément aux dispositions de l’article L2121-4 du code général des collectivités territoriales, le représentant de l’Etat dans le département.

Au titre des dispositions de l’article L270 du code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Les candidats venant sur la liste immédiatement après Monsieur Douglas MARTIN sont : Madame Anaïs LEFAUCHEUX, Monsieur Jean-Paul POTFER, Madame Cassandra FARAUT, Monsieur Patrick POMMIER et Madame Marie-Pierre VAN LANKER.

Considérant que ces personnes ont refusé, par courrier, de siéger au Conseil Municipal de la Commune.

Considérant que le suivant sur la liste est Monsieur Bernard CHARTON, qui a été informé par lettre du 17 novembre 2021.

Considérant que Monsieur Bernard CHARTON a accepté, par courrier du 19 novembre 2021, la mission de Conseiller Municipal.

Considérant qu’il appartient à la présente Assemblée de prendre acte de ce changement et d’installer Monsieur Bernard CHARTON dans ses fonctions de conseiller municipal.

AR Prefecture

006-210600110-20211213-002-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Bernard CHARTON dans ses fonctions de conseiller municipal, suite à la démission Monsieur Douglas MARTIN,
- PROCEDE à la modification du tableau de composition du Conseil municipal, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

RR

AR Prefecture

006-210600110-20211213-002-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

